

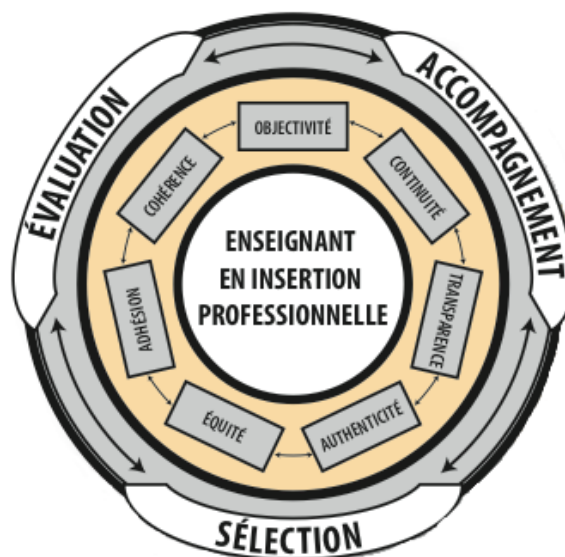


COMMISSION SCOLAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN

*C'est en enseignant que l'on apprend à enseigner*

PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE  
EN ENSEIGNEMENT

# L'ACCOMPAGNEMENT





## L'ACCOMPAGNEMENT EN INSERTION PROFESSIONNELLE

### **Objectif général**

L'accompagnement professionnel vise à développer l'autonomie personnelle, la responsabilité collective et les compétences liées à l'exercice de la profession enseignante.

### **Objectifs spécifiques pour l'accompagnateur**

- Consolider et développer la pratique professionnelle tout en la valorisant;
- Contribuer à la construction identitaire de la personne enseignante;
- Développer une relation de confiance et de coopération;
- Soutenir la personne accompagnée dans son cheminement en lui donnant du renforcement et de la rétroaction;
- Donner du sens aux apprentissages expérientiels;
- Apprendre à déployer ses ressources personnelles et professionnelles tout en faisant apprendre.

Pour plus de détails, voir le document intitulé « L'accompagnateur »

### **Objectifs spécifiques pour la personne accompagnée**

- Dans un esprit de formation continue, développer des compétences personnelles et professionnelles liées à l'exercice du rôle d'enseignant ou d'enseignante;
- Développer son sens de l'autonomie et de la responsabilité;
- En lien avec sa pratique, construire son identité d'enseignant ou d'enseignante et développer un sens plus approfondi de la profession enseignante;
- Analyser de façon réflexive les stratégies d'apprentissage utilisées, les ressources explorées et les résultats atteints;
- Mettre à profit les constats réalisés à travers les essais, les erreurs et les réussites de ses expériences.

Pour plus de détails, voir le document intitulé « L'accompagné ».

# UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

## Rôle des intervenants

L'ensemble de ce processus vise à aider l'enseignant dans son processus d'intégration. Pour y arriver, les intervenants doivent travailler en partenariat de façon à offrir le meilleur support possible à l'enseignant. Pour ce faire, ils assument les rôles et obligations suivantes :

### 1. Direction

- Rencontrer l'enseignant et présenter les documents relatifs à l'insertion professionnelle;
- Fournir aux enseignants le matériel nécessaire;
- Recueillir les demandes d'accompagnement;
- Aider les enseignants accompagnés à sélectionner leurs accompagnateurs;
- Aider à détecter les difficultés qui surgissent dans le déroulement du processus et, s'il y a lieu, collaborer avec la personne qui accompagne l'enseignant pour améliorer la situation;
- Aider les accompagnés dans leur tâche;
- Accompagner les équipes aux besoins.

### 2. Accompagné

- S'engager dans le processus d'intégration en prenant en charge son intégration;
- Développer une attitude de pratique réflexive;
- Communiquer avec la personne qui l'accompagne pour solutionner les problèmes inhérents au processus.

### 3. Accompagnateur

- Prendre connaissance du processus d'accueil, d'intégration et d'accompagnement;
- Supporter l'enseignant dans son processus d'accueil et d'intégration;
- Communiquer à la direction de l'école toutes observations susceptibles de faciliter ou d'améliorer le processus d'accueil, d'intégration et d'accompagnement;
- Démontrer sa capacité d'analyse réflexive au regard de sa pratique professionnelle;
- Être engagé personnellement et professionnellement dans le milieu

## CAPACITÉS ET APTITUDES DE LA PART DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur met à contribution ses ressources et compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles dans le but de soutenir la personne accompagnée dans ses apprentissages et son développement.

### Sur le plan personnel, l'accompagnateur :

- est en démarche réflexive;
- a le sens de l'observation;
- est capable de se remettre en question;
- est capable de transparence et d'empathie.

### Sur le plan interpersonnel, l'accompagnateur :

- est capable d'être à l'écoute;
- est capable de communiquer adéquatement;
- possède une crédibilité auprès des pairs;
- est capable de gérer les différences;
- sait reconnaître l'autre (l'accompagné);
- est capable de formuler des rétroactions constructives.

### Sur le plan professionnel, l'accompagnateur :

- adhère à la démarche réflexive de la Commission scolaire;
- est habile en résolution de problèmes;
- a le sens de l'organisation;
- est habile en gestion de classe;
- est impliqué dans le milieu;
- est capable de clarifier ses conceptions éducatives;
- continue de développer diverses habiletés et compétences liées à l'accompagnement;
- connaît bien et adhère à l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise

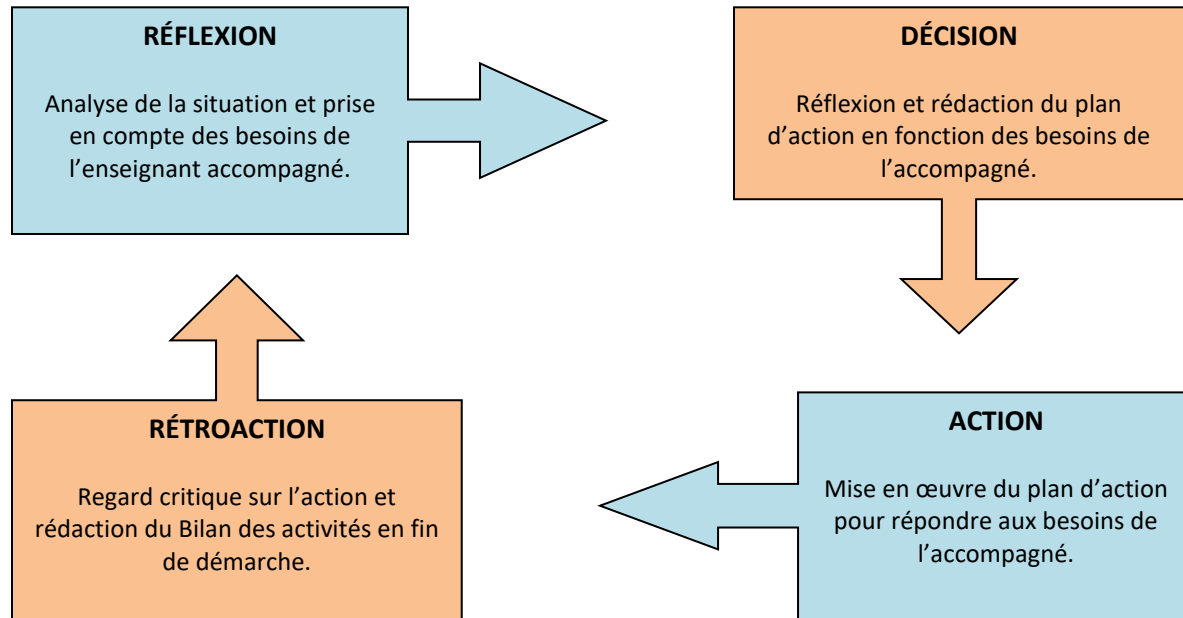
## CAPACITÉS ET APTITUDES SOLLICITÉS DE LA PART DE L'ACCOMPAGNÉ

La personne accompagnée s'inscrit dans la démarche réflexive sous-tendue par l'accompagnement en se montrant :

- **ouverte** envers l'information et les rétroactions reçues;
- **capable de se remettre en question**, en faisant connaître les pistes qu'elle souhaite explorer, en présentant clairement ses préoccupations, sa problématique ou son projet, sa difficulté ou sa réussite;
- **capable de communiquer**, en fournissant des informations pertinentes et objectives, en exprimant ses sentiments à l'égard de la situation;
- **engagée**, en proposant des idées, des images, des solutions, des actions; en choisissant l'intervention qui répond le mieux à son besoin et en passant à l'action; en faisant confiance et en se faisant confiance.

## UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

La démarche d'accompagnement d'un accompagnateur auprès d'une personne accompagnée est un processus itératif en quatre (4) phases :



## DIFFÉRENTS PROCESSUS EN INTERACTION

Processus	Chez l'accompagné...	Chez l'accompagnateur...
<b>Apprentissage</b>	De tous les aspects de sa profession.	De son nouveau rôle d'accompagnateur.
<b>Coconstruction</b>	D'un regard renouvelé sur le rôle d'enseignant.	Par la mise à contribution de son savoir d'expérience.
<b>Transition</b>	Par le passage d'apprenti enseignant à celui d'enseignant expérimenté.	Par la transformation de son rôle d'enseignant.
<b>Actualisation</b>	Par le développement du potentiel personnel et professionnel pour chaque membre de la dyade.	

## DES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- La démarche doit être LIBRE ET VOLONTAIRE tant pour l'accompagné que pour l'accompagnateur;
- L'accompagnateur ne doit PAS AVOIR DE LIEN D'AUTORITÉ sur l'accompagné;
- Un ENGAGEMENT personnel et professionnel est requis de part et d'autre;
- La CONFIANCE est essentielle à l'authenticité des échanges;
- L'AUTONOMIE doit être assurée aux dyades quant à leur fonctionnement interne;
- L'OUVERTURE au changement et à la remise en question s'avère un atout précieux.

Principe de base pour tous les acteurs : **respect de la confidentialité**  
des échanges dans le cadre de la dyade l'accompagnateur/l'accompagné.

## DES DÉFIS À NE PAS PERDRE DE VUE

- Les apprentissages potentiels nécessitent parfois de « désapprendre » avant d'apprendre, ce qui augmente le niveau de difficulté;
- Le temps dont les personnes disposent représente une réalité qui peut affecter l'atteinte des résultats et le degré de satisfaction retiré de cette expérience.